
Don du citoyen Bruley, ex-constituant, transmis par le représentant en mission Guimberteau, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Bruley, ex-constituant, transmis par le représentant en mission Guimberteau, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 12 ;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40153_t1_0012_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« L'aristocratie et le fanatisme coalisés, faisant leur dernier effort, ont réussi à égayer des patriotes trop crédules qui, profitant des circonstances, m'ont dénoncé comme suspect et sans motif.

« La Convention nationale a renvoyé cette dénonciation au comité de sûreté générale, dont j'attends le rapport depuis deux mois.

« Mais je ne puis différer à saisir le moment heureux où la raison reprend ses droits et où la philosophie triomphe des superstitions, pour déclarer à la face de l'univers que je donne ma démission de la cure de Chantilly, que je renonce pour la vie à toutes les fonctions ecclésiastiques et à tout traitement et pension.

« Mon épouse partage mes sentiments, et le peu que nous possédons ne servira désormais qu'à accélérer les progrès de la philosophie, et le plus prompt affermissement de la République, une et indivisible.

ROUARD, *ci-devant curé de Chantilly, et aujourd'hui républicain franc, membre du département de l'Oise.*

21 brumaire, l'an II de la République, française une et indivisible.

Guimberteau, représentant du peuple, écrit de Tours qu'il réussit parfaitement dans sa mission; que l'aristocratie, le fédéralisme, etc., expirent, et que les défenseurs de la patrie et les moyens de les employer sont immenses. Il annonce aussi qu'il fait passer à la Convention nationale un calice, sa patène et 2 burettes d'argent, ainsi que le titre d'une rente foncière, au principal de 3,000 livres, dont Bruley, ex-constituant, fait don à la patrie.

La Convention décrète la mention honorable de ce don et l'insertion des lettres de Guimberteau au « Bulletin » (1).

Suit le texte de la lettre de Guimberteau, d'après un document des Archives nationales (2) :

Jean Guimberteau, représentant du peuple, investi de pouvoirs illimités par la Convention nationale, dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, à la Convention nationale.

Tours, le 17 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je fais passer à la Convention un calice, sa patène et deux burettes d'argent et les titres de propriété d'une rente foncière au principal de 3.000 livres.

« Le citoyen Bruley, ex-constituant, et membre de la Société populaire de Tours, en fait don à la nation, ainsi que des arrérages de la rente qui lui était due par la République.

« Le citoyen Bruley va remettre en outre au département la plaque d'airain qui devait transmettre à la postérité cette pieuse fondation, des

flambeaux de cuivre fort pesants, la croix ainsi que d'autres décorations de la chapelle; la nation y gagnera, dit-il, des matières précieuses pour la guerre, et de son côté il acquerra l'usage d'une chambre qui lui a été inutile jusqu'à ce jour, de sorte que la superstition fera seule les frais de ce double bénéfice.

« Cet acte de civisme prouve que les Jacobins actuels valent bien les anciens. De nouveaux dons patriotiques vont suivre celui que je vous adresse; et je me confirme de jour en jour dans une opinion favorable sur le bon esprit de la Société populaire de Tours qui, jusqu'à ce jour, a applaudi à toutes les mesures révolutionnaires décrétées par la Convention, et qui ne cesse de surveiller les malveillants, les aristocrates de toutes les couleurs et notamment les agents de la République dans l'armée de l'Ouest.

« Je n'ai pas entendu parler de l'envoi que je vous avais fait de Blois des vases *ci-devant sacrés* de la commune des Landes, je joins ici copie de la lettre qui accompagnait cet envoi. (1)

« Il s'était formé ici un prétendu comité révolutionnaire qui s'arrogeait les pouvoirs législatifs et administratifs, et qui, en rivalisant d'autorité avec moi, entravait toutes mes mesures. J'ai destitué ce comité, j'en ai remplacé les membres par des sans culottes choisis par le peuple, et j'ai fait passer au comité de Salut public toutes les pièces; mais comme je me disposais à faire mettre en arrestation le citoyen Senard, procureur de la commune de Tours et président de ce comité, j'ai appris que, démasqué de toutes parts par les sans culottes, désavoué par écrit, de ses collègues, cet intrigant, patriote de six mois, s'était évadé : on dit qu'il est à Paris. Je l'ai recommandé au comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention nationale.

« Je déjoue ici l'accaparement, l'égoïsme, l'intrigue et le modérantisme : ils seront frappés comme les fédéralistes, les aristocrates et les traîtres de toutes les nuances, j'en jure par la *Mortagne* et j'applaudis bien sincèrement au grand acte de justice nationale qui a conduit les vingt-et-un perfides à la guillotine.

« Vive la République !

« GUIMBERTEAU. »

Copie de la lettre du citoyen Guimberteau, représentant du peuple dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, datée de Blois, 10^e jour du 2^e mois de l'an II de la République (2).

« Les opérations de ma mission, relative à la levée des chevaux pour la cavalerie et l'artillerie, s'avancent avec une rapidité bien satisfaisante pour tous les sans culottes. Le département du Loir-et-Cher s'est surtout distingué par sa célérité. J'ai parcouru les cinq départements de ma division, j'ai écrit de chaque chef-lieu au comité de Salut public pour l'instruire du zèle que j'ai trouvé partout pour l'exécution de la loi. Partout aussi, j'ai trouvé l'esprit du peuple excellent et *ça va*. Je retourne aujourd'hui à Tours pour recevoir les chevaux qui doivent y arriver demain, et faire toutes les dispositions nécessaires.

« J'ai commencé hier, à Blois, l'épuration révo-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740. Cette lettre ne figure pas dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(1) Nous avons inséré cette lettre dans la séance du 14 brumaire (voy. *Archives parlementaires*, 1^{re} série, tome 78, page 268).

(2) *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II de la République (lundi 11 novembre 1793).